

CONDITIONS FINANCIERES ANNEE 2020 – 2021
CLASSE DE 4^{ème} de l'Enseignement Agricole

TOTAL ANNUEL en pension 2 353.00 €
(y compris frais d'inscription et d'adhésion)

TOTAL ANNUEL en 1/2 pension 1 649.00 €
(y compris frais d'inscription et d'adhésion)

A régler lors du dépôt du dossier de candidature (En cas de renonciation à l'inscription du jeune dans l'établissement ces sommes ne seront pas restituées) :

→ Frais d'inscription 50.00 €
→ Frais d'Adhésion à l'association 100.00 €

A régler sur 12 mois :

Pour un élève pensionnaire :

→ Scolarité à l'année 619.00 €
→ Pension à l'année 1 584.00 €
Total 2 203.00 €

Pour un élève 1/2 pensionnaire :

→ Scolarité à l'année 619.00 €
→ 1/2 Pension à l'année 880.00 €
Total 1 499.00 €

Modalités de règlement :

Un échéancier est proposé aux familles sur 12 mois (d'août 2020 à juillet 2021).

Les échéances seront éventuellement révisées à compter du mois de décembre 2020 pour les familles qui auront vu leur demande de bourse acceptée.

Le règlement des échéances pourra être effectué en priorité par prélèvement (à compter du mois de septembre) ou le cas échéant par chèque, espèces, ou virement.

Un contrat financier sera envoyé ultérieurement aux familles des élèves inscrits.

Fait à CHATEAUNEUF SUR ISERE, le 25 novembre 2019

La Présidente,



Rosemary GUIBERT

MAISON FAMILIALE RURALE
C.F.A. Régional des M.F.R.
Antenne de Châteauneuf-sur-Isère
5, rue de la Cure - B.P. 3
26300 CHATEAUNEUF-SUR-ISÈRE
Tél. 04 75 71 88 00
Fax 04 75 71 87 73